

Papeete, le 26 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement du dispositif de sécurité pendant la Hawaiki Nui Va'a 2018



La Hawaiki Nui Va'a 2018 aura lieu cette année du 31 octobre au 2 novembre 2018 et comportera 3 étapes.

Cette manifestation nautique, dont le succès populaire ne se dément pas, engendre un afflux exceptionnel de visiteurs, de plaisanciers et d'embarcations aux îles Sous-le-Vent qui impose un renforcement du dispositif de sécurité.

A la demande du comité organisateur de la course et du gouvernement de la Polynésie française, la Direction polynésienne des affaires maritimes a mis en place un dispositif réglementant la navigation sur l'ensemble des étapes et plus particulièrement au niveau de certaines passes et certaines parties de navigation en lagon.

En mer, la Gendarmerie nationale sera fortement mobilisée, des contrôles de navires seront effectués pour sanctionner les comportements à risque et les infractions tels que : des embarcations s'intercalant dans le convoi, des bateaux coupant le couloir de passage des pirogues, des embarcations navigant en zone non autorisée ainsi que la consommation excessive d'alcool.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**



**MINISTÈRE EN CHARGE
DES TRANSPORTS INTERSULAIRES**

Parallèlement aux arrêtés d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique pris par les maires, la Gendarmerie nationale renforcera également à terre son dispositif de sécurité et de contrôle, en coopération avec la police municipale et les sapeurs-pompiers des communes concernées.

La fédération polynésienne de protection civile assurera quant à elle les missions de secours à la personne en lien avec l'organisateur.

S'agissant des drones, les autorités rappellent que leur usage est soumis à déclaration auprès du service d'Etat de l'aviation civile. Le survol de cette manifestation par des drones appartenant à des particuliers ne sera pas autorisé. En effet, en vol, ces appareils peuvent représenter un danger en cas d'engagement de l'hélicoptère Dauphin sur cette zone.

Il est rappelé aux participants de cette manifestation les règles fondamentales à respecter pour assurer la sécurité de tous, aussi bien des compétiteurs que des accompagnateurs :

- Respecter la catégorie de navigation du navire ;
- Laisser une distance de sécurité suffisante pour ne pas gêner la course et provoquer un accident ;
- Ne pas dépasser le nombre maximum de personnes autorisées à bord de l'embarcation, au risque de chavirer ;
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de sécurité nécessaire pour la catégorie du navire ;
- Signaler toute difficulté ou avarie via le canal VHF 16 ou par téléphone en composant le 16.

Sanctions

Tout contrevenant à ces consignes s'expose à des sanctions correspondantes à une contravention de 5^{ème} classe, soit une amende de 1500 euros (178.997 XPF).

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr